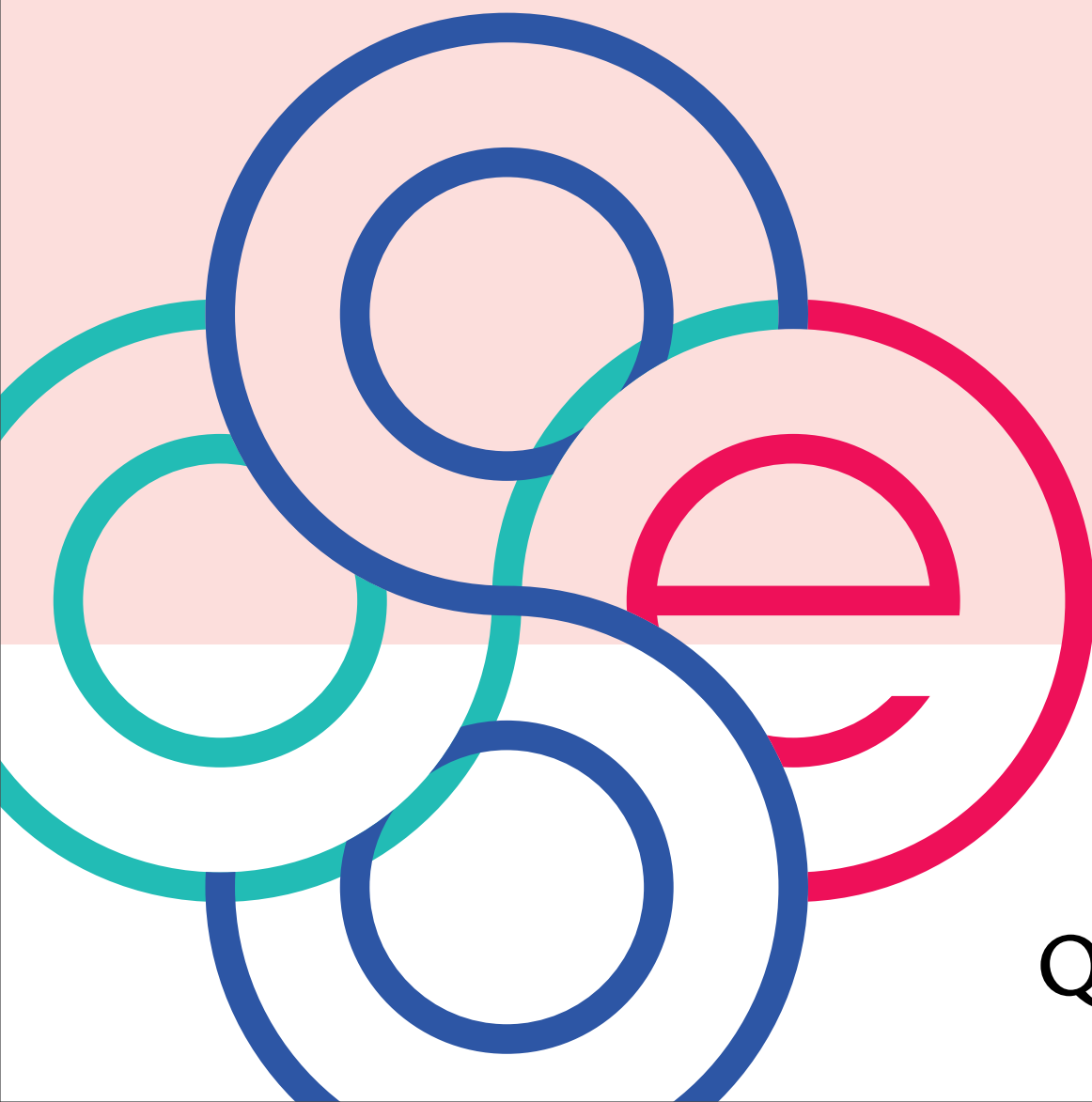


CONSEIL
SUPÉRIEUR
DE L'ÉDUCATION

Soutenir l'engagement scolaire des élèves au secondaire : arrimer qualité, diversité et accessibilité

Sommaire

Janvier 2025



Québec 

La reproduction de ce document est autorisée à des fins éducatives ou de recherche à condition que l'extrait ou l'intégralité du document soit reproduit sans modification.

La mention de la source est obligatoire.

Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec, qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Vous pouvez obtenir cette autorisation en formulant une demande au Conseil supérieur de l'éducation à l'adresse suivante : conseil@cse.gouv.qc.ca.

Vous pouvez consulter l'avis à l'adresse www.cse.gouv.qc.ca ou, pour en obtenir une copie électronique, vous pouvez présenter une demande au Conseil supérieur de l'éducation à : conseil@cse.gouv.qc.ca

Rédaction, coordination et recherche

Mélanie Bédard, coordonnatrice

Recherche et collaboration à la coordination et à la rédaction

Maxime Steve Bégin, coordonnateur par intérim et agent de recherche

Caroline Gaudreault, coordonnatrice par intérim et agente de recherche

Caroline Nappert, coordonnatrice

Recherche et collaboration à la rédaction

Isabelle Arseneau, agente de recherche

Gaële Côté, agente de recherche

Hermann Enomana, agent de recherche

Bruno Lafond, agent de recherche

Christine Pelletier, agente de recherche

Contribution à la recherche et à la rédaction

Émy Fecteau, étudiante

Julie Raymond, agente de recherche et de transfert

Marianne St-Onge, consultante, EFE - Groupe de recherche et consultance

Marjorie Vidal, consultante, EFE - Groupe de recherche et consultance

Révision linguistique

Jonathan Aubin

Avis adopté à la 707^e réunion du Conseil supérieur de l'éducation, le 25 octobre 2024.

Comment citer cet ouvrage :

Conseil supérieur de l'éducation (2025). *Soutenir l'engagement scolaire des élèves au secondaire : arrimer qualité, diversité et accessibilité – Sommaire*, Le Conseil, 15 p.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN : 978-2-555-00172-5 (version imprimée)

978-2-555-00173-2 (version PDF)

© **Gouvernement du Québec, 2025**

Ce document a été produit dans l'esprit d'une rédaction épiciène, c'est-à-dire d'une représentation équitable des femmes et des hommes.



Ce document est imprimé sur du papier entièrement fait de fibres recyclées
100 % de postconsommation.

Dans cet avis, le Conseil a entrepris de réfléchir à ce qui, au sein des organisations scolaires, peut favoriser la motivation et l'engagement scolaires ainsi que la réussite éducative des élèves au secondaire. Pour ce faire, il a examiné les principaux encadrements qui structurent les organisations et les parcours scolaires, ainsi que des écrits scientifiques sur la motivation, l'engagement et les parcours scolaires réels des élèves.

Il a voulu connaître également **les points de vue de jeunes eux-mêmes et de divers acteurs scolaires sur ce qui peut aider et motiver des élèves durant leur parcours** afin de favoriser leur engagement scolaire et l'ébauche d'un projet qui leur permettra de s'épanouir. Des études démontrent en effet une corrélation entre cet engagement et la réussite scolaire, que le Conseil englobe dans sa conception de la réussite éducative. Le Conseil **les a aussi interrogés sur les moyens à la portée des établissements, pour en tenir compte.**

Pourquoi entreprendre cette réflexion? Depuis les années 1960, plusieurs politiques éducatives au Québec cherchent à conjuguer les deux finalités ci-après en explicitant leur adhésion au principe de l'égalité des chances : donner une formation de base commune et diversifier progressivement la formation en fonction des champs d'intérêt et des rythmes de chaque élève. Diverses solutions organisationnelles ont été expérimentées dans les écoles au cours des décennies, comme le montre l'avis. Des enjeux demeurent cependant, tels que la persévérance scolaire de certains groupes d'élèves, la motivation d'élèves à l'égard des matières scolaires et l'égalité des chances en éducation.

Le Conseil note de plus des cas de figure préoccupants observés tant chez des élèves qui éprouvent des difficultés que chez d'autres qui réussissent bien dans le cadre scolaire en vigueur (CSE, 2017). Ces exemples laissent entrevoir un faible engagement de bien des élèves du secondaire à l'égard de leur parcours scolaire, ou un manque d'adaptation de l'école à leurs besoins pédagogiques ou de soutien. Devant ces perceptions, plusieurs actrices et acteurs de l'éducation en appellent à une plus grande flexibilité des encadrements et de l'organisation scolaire pour insuffler davantage de souplesse dans ce parcours.

Ce sommaire présente les principaux faits saillants de l'avis.

Une certaine marge de manœuvre dans les encadrements existants

L'appropriation des encadrements existants, en particulier le *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*, permet d'adapter jusqu'à un certain point la durée du parcours des élèves, les temps scolaires et l'offre d'options. Des marges de manœuvre existent pour le temps accordé aux matières obligatoires et aux matières à option en formation générale aux deux cycles et, en formation générale appliquée, lors des deux dernières années du secondaire. Des exemptions sont également possibles à certaines conditions pour la sanction des études, pour que des élèves qui se trouvent dans une situation particulière puissent obtenir leur diplôme d'études secondaires et poursuivre des études postsecondaires. En somme, l'analyse des encadrements montre qu'il y a des marges de manœuvre. Certaines écoles les utilisent pour diversifier leur offre de services.

Quelques enjeux dans les parcours réels

Les travaux réalisés dans le cadre de cet avis montrent que l'accès à des cours ou à des filières repose sur d'autres critères que l'intérêt que ressentent des élèves pour ceux-ci.

Par exemple, **la présence de projets pédagogiques particuliers s'accompagne souvent de processus de sélection et de classement**. Ces processus ont des incidences sur la composition des populations d'élèves dans les écoles, sur celle des groupes-classes en leur sein, sur le curriculum réellement enseigné, sur la réussite scolaire et sur les aspirations scolaires des élèves (Lessard et LeVasseur, 2007; Maroy et Kamanzi, 2017; Marcotte-Fournier et autres, 2016; Doray, Lessard et Roy-Vallières, 2023). **Certains groupes d'élèves seraient plus susceptibles de subir les effets négatifs de ce processus de sélection.**

Bien que le système scolaire du Québec soit assez flexible, offrant certaines passerelles et permettant à des élèves qui suivent un parcours plus sinueux de poursuivre leurs études en fonction de leur projet, l'ordre d'enseignement secondaire comporterait dans les faits **deux paliers d'orientation**, qui limiteraient les possibilités ultérieures ou du moins qui les repousseraient : la transition vers le deuxième cycle et la 4^e secondaire, en raison de l'incidence des séquences de mathématique et de science (Picard et autres, 2016).

Enfin, les adolescentes et les adolescents ne sont généralement pas prêts à faire des choix déterminants pour leur vie professionnelle future, l'adolescence étant une période d'apprentissage et d'exploration (Picard, 2016). **Selon que leur parcours s'est plutôt réalisé, par exemple, en continu ou de façon plus sinueuse et selon leur appartenance sociale, les élèves auront tendance à faire leurs choix de façon différente.**

- Parmi les élèves qui repoussent leur choix professionnel se trouvent celles et ceux qui réussissent le mieux dans le cadre en vigueur.
- Parmi celles et ceux qui font des choix professionnalisants plus tôt se trouvent entre autres des élèves éprouvant ou ayant éprouvé plus de difficultés scolaires ou moins de motivation pour les études, et des élèves habitant des localités où l'offre postsecondaire ainsi que la composition du marché de l'emploi s'avèrent moins variées (Guichard, 2012; Doray, 2012; Litalien, 2008).

Diversifier et flexibiliser dans une intention d'équité et d'inclusion : quelques pratiques, enjeux et défis expérimentés dans des écoles secondaires

Les consultations montrent que **des écoles** se sont approprié les encadrements existants en faisant preuve de créativité.

Certaines **ont adopté des pratiques** ou sont en processus de transformation de leur offre éducative **pour tenir compte des champs d'intérêt et des besoins variés des élèves, en cherchant à tendre vers l'équité et l'inclusion**. Leur organisation scolaire comporte des stratégies qui peuvent être inspirantes, s'efforçant de favoriser l'exploration de champs d'intérêt et d'habiletés chez plusieurs de leurs élèves. Certaines arrivent à préserver une hétérogénéité dans les groupes-classes ou dans les activités au sein de l'école, et à adopter des pratiques d'admission peu ou pas sélectives. **Par exemple, certaines écoles offrent une variété d'options à toutes et tous les élèves à l'intérieur de périodes communes**

au sein de la grille-horaire. Ce type d'organisation scolaire **semble faciliter la constitution de groupes hétérogènes**, favorisant entre autres une mixité de genres et d'élèves appartenant à différents projets pédagogiques particuliers (PPP) dans les autres matières. Il **paraît de plus faciliter l'exploration tout au long du secondaire** pour celles et ceux qui désirent changer d'options d'une année à l'autre. D'autres établissements, centres de services scolaires (CSS) ou commissions scolaires (CS) offrent un certain nombre de PPP, entre lesquels toutes et tous les élèves doivent choisir.

Malgré ces pratiques qui peuvent être inspirantes, des actrices et des acteurs scolaires consultés constatent, dans certains cas, **des points d'équilibre difficiles à préserver**. Ils montrent la **complexité** que cela représente **pour les organisations scolaires de répondre simultanément à plusieurs objectifs**, notamment la réponse aux champs d'intérêt de tous les élèves et l'atteinte d'objectifs pédagogiques, par exemple pour les contenus vus de manière transversale à l'intérieur de différentes disciplines, ou le cours *Culture et citoyenneté québécoise*, qui peut se voir couper du temps malgré l'importance de ses contenus selon plusieurs acteurs scolaires.

Les organisations scolaires rencontrent de plus des contraintes de temps, de ressources humaines, spatiales et financières, et d'effectifs d'élèves pouvant limiter la diversité de l'offre scolaire. D'autres défis peuvent concerner le recours aux périodes réservées ou aux profils pour offrir du soutien aux élèves ainsi que la capacité de tenir compte des champs d'intérêt particuliers de tous les élèves, par l'offre de cours ou de divers types de PPP.

Des écoles ont adopté d'autres pratiques, pour rendre l'expérience scolaire signifiante et motivante, que l'offre d'options, de profils, de concentrations ou de projets pédagogiques particuliers variés, comme le montre l'avis.

Les besoins des élèves à l'égard de leur parcours au secondaire

Pour les élèves, ce qui est majeur pour soutenir leur motivation, leur engagement et leur réussite scolaires, ce sont des attitudes, des aptitudes et des pratiques du personnel enseignant et d'autres personnels de l'école. Parmi les attitudes et les aptitudes du personnel, les élèves soulignent le dynamisme, la motivation, les encouragements, la maîtrise de la matière par l'enseignante ou l'enseignant et sa passion communicative pour celle-ci, la disponibilité pour aider, l'empathie, l'humour, etc. Quant aux pratiques enseignantes, elles comprennent le fait de varier les stratégies pédagogiques, d'utiliser des exemples, d'expliquer de différentes manières, de savoir gérer la classe, de proposer des apprentissages signifiants et utiles à la vie quotidienne, etc.

Les élèves évoquent également d'autres aspects de leur expérience scolaire qui favorisent leur motivation. Ainsi, plusieurs ont mentionné l'ambiance positive dans l'école et le sentiment d'appartenance à celle-ci. Certaines et certains ont souligné le fait de participer à une activité ou à un PPP qui les intéresse et qui leur permet de se développer ou d'explorer différents champs d'intérêt. D'autres ont mentionné que c'était plutôt, ou également, le fait d'avoir des objectifs scolaires ou professionnels clairs, plusieurs de leurs champs d'intérêt et de leurs habiletés s'étant développés en dehors de ce qui est offert à l'école.

Les consultations suggèrent par ailleurs que si beaucoup de parents démontrent un engouement à l'égard d'options, de profils, de concentrations ou de projets pédagogiques particuliers, plusieurs peuvent avoir d'autres préoccupations à l'égard de l'école. Ils rappellent l'importance d'un encadrement à la fois souple, soutenu et adapté à leur enfant, du sentiment de bien-être de leur enfant au sein d'un climat

social positif à l'école, de l'engagement du personnel auprès des élèves, de l'affirmation explicite des valeurs d'inclusion, et de la reconnaissance par le personnel des efforts scolaires de leur enfant en dépit des difficultés que celui-ci peut éprouver.

Ces témoignages incitent à rechercher la qualité de l'expérience éducative à l'école et le bien-être des élèves autant que leur réussite scolaire. Ce que les jeunes ont exprimé montre l'importance à leurs yeux d'une pédagogie de qualité, du caractère signifiant du curriculum, au sein duquel l'enseignante ou l'enseignant joue un rôle central grâce à ses compétences pédagogiques. Ils soulignent de plus l'importance de relations positives au sein de l'école, tant avec les membres du personnel qu'avec les autres élèves.

Des leviers développés par le ministère de l'Éducation au fil des ans pour favoriser la réussite scolaire et éducative des élèves, tout en soutenant leur motivation et leur engagement scolaires, semblent répondre à plusieurs de ces besoins. Il s'agit entre autres des visées du Programme de formation de l'école québécoise et du *Référentiel de compétences professionnelles : profession enseignante*.

Des orientations pour soutenir l'engagement scolaire des élèves

Dans le présent avis, le Conseil réitère le principe d'une **école inclusive s'adaptant aux élèves** pour répondre à leurs besoins de soutien ou pour respecter leur rythme d'apprentissage, en maintenant à leur égard des exigences élevées. Il doit cependant y avoir un soutien adéquat lorsque cela est nécessaire pour la réussite de l'élève (CSE, 2017). Cette adaptation de l'école requiert une certaine souplesse dans les organisations scolaires et dans les pratiques pédagogiques.

Le Conseil estime également **important de stimuler l'intérêt des élèves et d'encourager le développement d'habiletés particulières**. Ainsi, il souhaite que toutes et tous les élèves puissent fréquenter une école dans laquelle elles et ils se sentiront motivés et engagés, à l'intérieur même des classes et des autres espaces d'enseignement-apprentissage, en priorisant les matières du régime pédagogique. Elles et ils doivent aussi avoir des possibilités d'explorer et de développer des champs d'intérêt et des habiletés variés.

Le Conseil considère que les projets pédagogiques particuliers, ou les concentrations et les options, peuvent contribuer à la motivation et à l'engagement scolaires dans les écoles, tout au long de la scolarité au secondaire (CSE, 2007; CSE, 2009). Il s'inquiète toutefois des conséquences de la mise en œuvre de plus de flexibilité dans les parcours, options, profils, concentrations ou projets pédagogiques particuliers, si certaines conditions ne sont pas déployées en amont (CSE, 2023). Son inquiétude touche notamment **l'accès équitable à une éducation de qualité au sein d'une formation de base commune**, ainsi que **le bien-être des élèves et du personnel scolaire** (CSE, 2016; CSE, 2020; Vlasie, 2021).

À la suite de ces constats, le Conseil formule **trois orientations interdépendantes** :

- Valoriser la formation de base commune en s'assurant qu'elle est riche, solide et signifiante, tout en faisant place à l'exploration;
- Consolider la cohérence du système scolaire dans ses visées et dans les pratiques en œuvre;
- Favoriser une plus grande accessibilité aux services éducatifs susceptibles de soutenir l'engagement des élèves dans leur parcours scolaire.

Orientation 1 : Valoriser la formation de base commune en veillant à ce qu'elle soit riche, solide et signifiante, tout en faisant place à l'exploration

L'école secondaire a pour but le développement global de l'élève et elle a pour mission de l'instruire, de le socialiser et de le qualifier, selon le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ). Ce développement suppose l'apprentissage des savoirs fondamentaux et une meilleure connaissance de soi, par l'approfondissement ou l'exploration de champs d'intérêt et d'habiletés particuliers. Or, **les élèves ont des motivations variables à l'égard des matières scolaires en dépit de leur importance** pour leur formation et leur intégration sociale et professionnelle future.

De leur côté, les divers types de projets pédagogiques particuliers peuvent contribuer pour les élèves à la motivation et à la découverte de soi. Toutefois, toutes et tous n'y ont pas accès ou ne sont pas nécessairement intéressés par ceux-ci, peu importe leur degré de performance scolaire. Aussi l'offre de projets pédagogiques particuliers répondant aux besoins et aux champs d'intérêt ressentis par toutes et tous les élèves comporte-t-elle des défis.

Des organisations scolaires mettent en œuvre d'autres pratiques que l'offre de plusieurs parcours pour répondre aux besoins de formation, de motivation et d'exploration des élèves, entre autres en exploitant les marges de manœuvre présentes dans les encadrements existants, tels que le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.

Orientation 2 : Consolider la cohérence du système scolaire dans ses visées et dans les pratiques en œuvre

Aux yeux du Conseil, **il importe de faciliter l'appropriation des encadrements et des leviers existants** par le personnel des écoles et par les organisations scolaires, pour qu'ils puissent :

- Aider les élèves à saisir l'importance et le sens de leurs apprentissages, y compris dans les matières à sanction;
- Inclure des savoirs pratiques pour toutes et tous les élèves dès le début du secondaire, aidant à développer leur autonomie et permettant d'explorer leur intérêt pour la formation professionnelle, et plus largement à développer leur connaissance de soi;
- Préserver un temps adéquat pour l'enseignement et l'apprentissage de matières relevant notamment du développement de la personne;
- Offrir à tous les élèves la possibilité d'explorer leurs talents et leurs champs d'intérêt, sans égard au fait qu'elles et qu'ils aient eu ou non des occasions ou le désir de développer des passions avant leur entrée au secondaire.

L'introduction ou l'ajout d'options ou de projets pédagogiques particuliers peut rendre plus complexe la réalisation de ces objectifs. **Le Conseil invite ainsi le ministre à tenir compte de l'expérience de terrain**, les actrices et les acteurs scolaires pouvant connaître plus facilement les réalités de leurs milieux et les ressources variées qui sont les leurs. **La réponse à ces besoins peut prendre diverses formes**, comme le montre la variété d'expériences et de pratiques partagées par les personnes consultées.

Le Conseil voit d'un bon œil le partage d'expériences entre établissements et instances scolaires. Cela pourrait se faire par des rencontres de discussion et de coopération entre établissements pour partager les défis communs et les expériences développées, et par la publication de guides qui pourraient illustrer des actions qui ont porté fruit, en les situant dans leur contexte. **De tels outils montreraient des exemples d'établissements qui peuvent être inspirants à certains égards**, et d'autres qui le seraient pour d'autres raisons.

Orientation 3 : Favoriser une plus grande accessibilité aux services éducatifs susceptibles de soutenir l'engagement des élèves dans leur parcours scolaire

Le Conseil préconise la mixité pour l'accès équitable et inclusif aux activités qui peuvent soutenir l'engagement des élèves dans la poursuite de leur parcours, notamment pour l'obtention d'une qualification ou l'accès à un programme postsecondaire. Cette mixité constitue un **projet social** pour que tous les élèves soient stimulés et qu'ils bénéficient de l'effet d'émulation de leurs pairs. La réalisation de ce projet comporte des défis et peut être bénéfique si cette mixité est réelle, c'est-à-dire :

- qu'elle reflète véritablement une hétérogénéité de provenances sociales et culturelles et de performances scolaires chez les élèves, ceux-ci ayant pu bénéficier du soutien nécessaire à leur réussite durant leur parcours antérieur;
- que les élèves continuent d'obtenir le soutien dont ils peuvent avoir besoin et de progresser dans leurs apprentissages, quelles que soient leurs performances scolaires.

Lorsque des écoles offrent des options, des profils, des concentrations, des projets pédagogiques particuliers ou des activités, le Conseil croit qu'elles devraient privilégier les compositions de grilles-horaires et de groupes-classes qui permettent de les offrir à toutes et tous les élèves qui le désirent, sans sélection ni frais supplémentaires, dans un contexte de mixité scolaire.

Il incite également les établissements à prévoir des passerelles et à les rendre visibles aux élèves, à leurs parents et à l'ensemble des intervenantes et des intervenants scolaires. En cas de pénurie de personnel ou d'un nombre d'élèves insuffisamment élevé pour ouvrir un groupe, le Conseil invite à réfléchir aux possibilités du numérique pour maintenir l'accessibilité des cours.

Comme cela a déjà été souligné, des écoles adoptent d'autres approches pour rejoindre les champs d'intérêt des élèves ou les développer. Ces approches doivent également être mises à profit ou mieux connues.

Liste des orientations et des recommandations du Conseil

Orientation 1	Valoriser la formation de base commune en veillant à ce qu'elle soit riche, solide et signifiante, tout en faisant place à l'exploration
	Pour garder les élèves engagés dans leur parcours scolaire au secondaire, en veillant à leur développement global, à leur apprentissage des savoirs fondamentaux et au développement d'habiletés et de champs d'intérêt particuliers
Acteurs concernés	Recommandations
Ministère de l'Éducation	1. De remettre à l'avant-plan les visées du Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ), éventuellement dans sa version la plus à jour compte tenu de l'évolution des connaissances.
Départements et facultés de sciences de l'éducation Autres domaines concernés des universités au Québec	2. D'accentuer la collaboration avec les milieux scolaires pour favoriser le transfert de connaissances issues de la recherche vers la pratique, en cohérence avec les besoins de ces derniers.
Directions d'établissement	3. D'exercer leur leadership pédagogique pour favoriser l'adoption de pratiques engageantes pour les élèves, en s'appuyant notamment sur le <i>Référentiel de compétences professionnelles : profession enseignante</i> , dans sa version la plus récente, le cas échéant.
Personnel enseignant	4. De poursuivre leur développement professionnel en recherchant des pratiques pédagogiques qui soutiennent l'engagement des élèves, en s'appuyant notamment sur le <i>Référentiel de compétences professionnelles : profession enseignante</i> , dans sa version la plus récente, s'il y a lieu.
Centres de services scolaires (CSS) Commissions scolaires (CS) Établissements d'enseignement secondaire du secteur de la formation générale des jeunes Tous les personnels scolaires concernés	5. De veiller à actualiser les réflexions sur l'organisation scolaire et les parcours scolaires offerts en s'appuyant entre autres sur des consultations régulières avec les élèves, les actrices et les acteurs du milieu.

Établissements d'enseignement secondaire du secteur de la formation générale des jeunes	De veiller :
Centres de services scolaires (CSS)	6. À permettre et à faciliter l'exploration et le développement de champs d'intérêt et de compétences variés chez les élèves ainsi que la connaissance de soi en : → privilégiant cette possibilité au sein de la classe en priorité, celle-ci désignant tous les types d'espaces d'enseignement-apprentissage voués aux matières du régime pédagogique; → s'appuyant sur le soutien de personnels scolaires pour réfléchir aux meilleurs moyens d'offrir cette possibilité aux élèves à l'intérieur de la grille-horaire, en préservant la formation de base commune et l'hétérogénéité des élèves; → exploitant les ressources disponibles dans la communauté environnante, dans le respect des encadrements existants.
Commissions scolaires (CS)	7. À faire connaître aux parents d'élèves les leviers déjà conçus pour favoriser l'engagement scolaire et la réussite éducative de l'ensemble des élèves, par des moyens de communication leur permettant d'avoir accès à ces informations.
Aux parents, comme accompagnateurs de leur enfant dans son parcours scolaire	8. De prendre en compte l'existence de leviers qui favorisent l'engagement scolaire et la réussite éducative de l'ensemble des élèves.
Orientation 2	Consolider la cohérence du système scolaire dans ses visées et dans les pratiques en œuvre
Acteurs concernés	Recommandations
Ministère de l'Éducation	9. De préserver une marge d'autonomie aux établissements, aux centres de services scolaires et aux commissions scolaires dans la définition d'une couleur locale : → leur permettant de veiller à ce que la formation de base commune soit riche, solide et signifiante; → dans le respect des encadrements et des leviers existants; → en maintenant des exigences élevées à l'égard de leurs élèves.
Ministère de l'Éducation	10. De soutenir la création de mécanismes favorisant la mise en commun, entre les différentes écoles, de leurs expériences et stratégies, dans l'objectif d'amoindrir la logique de concurrence qui peut exister et d'encourager le développement d'une logique de coopération pour le bien de tous les élèves.
Établissements d'enseignement secondaire	
Centres de services scolaires	
Commissions scolaires	

Orientation 3 Favoriser une plus grande accessibilité aux services éducatifs susceptibles de soutenir l'engagement des élèves dans leur parcours scolaire	
Acteurs concernés	Recommandations
Établissements d'enseignement secondaire Centres de services scolaires Commissions scolaires	11. De commencer ou de poursuivre leurs efforts pour améliorer l'accès aux activités, aux options et, le cas échéant, aux profils, aux concentrations ou aux projets pédagogiques particuliers, notamment en : → privilégiant des pratiques d'admission inclusives, basées sur les champs d'intérêt des élèves, à la place de piges aléatoires ou de pratiques sélectives (y compris l'admission sur la base des performances de l'élève, scolaires ou autres, des ressources familiales ou d'un profil d'aptitudes, de champs d'intérêt ou de motivation démontré par l'élève à l'entrée du secondaire); → privilégiant une organisation scolaire qui, lorsqu'elle en offre : - préconise la mixité des élèves; - vise leur accessibilité à tous les élèves; → prévoyant davantage de passerelles entre les différentes trajectoires; → examinant la possibilité de recourir au numérique et aux possibilités qu'il offre.
Ministère de l'Éducation Établissements d'enseignement secondaire Centres de services scolaires Commissions scolaires	12. De prévoir les ressources professionnelles pour s'assurer de soutenir, d'encourager et d'informer tous les élèves, tout au long de leur parcours en : → rendant visibles aux élèves, aux parents et à toutes les intervenantes et tous les intervenants scolaires les différentes trajectoires et les passerelles entre celles-ci; → transmettant toutes les informations sur les caractéristiques des différentes voies ou options, s'il y a lieu, et sur leurs conséquences pour la suite du parcours scolaire.
Ministère de l'Éducation	13. De poursuivre sa mesure de soutien aux activités parascolaires afin de s'assurer qu'elles sont accessibles à tous les élèves.

Conclusion

Le présent avis nous invite à valoriser, dans l'organisation scolaire, la mission de l'école québécoise, les visées du Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) et ce qui favorise l'engagement scolaire et la réussite éducative de l'ensemble des élèves, dans une perspective d'équité et d'inclusion.

Les savoirs fondamentaux et le développement intégral de l'élève sont au fondement de la mission de l'école québécoise. En même temps, tous les élèves devraient avoir des occasions d'épanouissement au sein de l'école, en ayant accès à des activités d'apprentissage qui leur permettent d'explorer ou de développer des habiletés particulières. L'école, comme lieu de qualification et de socialisation au vivre-ensemble, doit aussi aider l'élève à développer son autonomie et à participer à la société.

Les options, profils, concentrations et projets pédagogiques particuliers peuvent contribuer à la motivation de l'élève et au développement de ses champs d'intérêt. Ce ne sont toutefois pas les seuls moyens, tous les élèves ne recherchant pas nécessairement ces possibilités, et parmi celles et ceux qui les recherchent, toutes et tous n'y ont actuellement pas accès.

Néanmoins, certaines organisations scolaires semblent arriver jusqu'à un certain point à concilier la volonté de tenir compte de l'hétérogénéité des élèves, avec une perspective d'équité et d'inclusion. Le Conseil invite les milieux éducatifs à s'en inspirer après un processus de réflexion approfondie sur ce qui leur convient, dans le respect des encadrements existants.

Pour tous les élèves, des relations significatives et positives avec le personnel scolaire et leurs groupes de pairs, la perception de compétences élevées, une pédagogie de qualité tenant compte de leur rythme, l'intérêt et le sens trouvé dans les apprentissages de même qu'un climat social positif dans l'école favorisent la motivation et l'engagement scolaires ainsi que la réussite éducative.

Cet avis propose en somme des pistes prometteuses qui ont cours dans des écoles. Elles peuvent en guider d'autres dans l'amélioration de leurs pratiques pour soutenir la motivation et l'engagement scolaires des élèves, pour leur réussite éducative.

Bibliographie

Conseil supérieur de l'éducation (2023). *Profession enseignante au Québec : voies d'accès actuelles et potentielles*, Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2021-2023, Québec, Le Conseil, 141 p., Réf. du 6 août 2024.

Conseil supérieur de l'éducation (2020). *Le bien-être de l'enfant à l'école : faisons nos devoirs*, Québec, Le Conseil, 176 p., Réf. du 6 août 2024.

Conseil supérieur de l'éducation (2017). *Pour une école riche de tous ses élèves : s'adapter à la diversité des élèves, de la maternelle à la 5^e année du secondaire*, Québec, Le Conseil, 155 p., Réf. du 29 octobre 2024.

Conseil supérieur de l'éducation (2016). *Remettre le cap sur l'équité*, Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016, Québec, Le Conseil, 105 p., Réf. du 27 avril 2023.

Conseil supérieur de l'éducation (2009). *Une école secondaire qui s'adapte aux besoins des jeunes pour soutenir leur réussite*, Québec, Le Conseil, 80 p., Réf. du 27 avril 2023.

Conseil supérieur de l'éducation (2007). *Les projets pédagogiques particuliers au secondaire : diversifier en toute équité*, Québec, Le Conseil, 86 p.

Doray, Pierre (2012). « De la condition étudiante aux parcours des étudiants : quelques balises théoriques », dans F. Picard et J. Masdonati (dir.), *Les parcours d'orientation des jeunes*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 51-93.

Doray, Pierre, Claude Lessard et Maude Roy-Vallières (2023). *Bulletin de l'égalité des chances en éducation – Édition 2023*, Montréal, Observatoire québécois des inégalités, 76 p.

Guichard, Jean (2012). « L'organisation de l'école et la structuration des intentions d'avenir des jeunes », dans F. Picard et J. Masdonati (dir.), *Les parcours d'orientation des jeunes*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 30-50.

Lessard, Claude et Louis LeVasseur (2007). « L'école publique généraliste est-elle en train de voir sa vocation transformée? », *Revue des sciences de l'éducation de McGill*, vol. 42, n° 3, p. 337-354.

Litalien, David (2008). *Pourquoi les étudiants de régions rurales montrent des aspirations scolaires plus faibles que ceux provenant de régions urbaines: une explication basée sur une perspective motivationnelle et relationnelle*, Mémoire de maîtrise en sciences de l'orientation, Québec, Université Laval, 112 p., Réf. du 8 août 2023.

Marcotte-Fournier, Alain-Guillaume, Sylvain Bourdon, Anne Lessard, et autres (2016). « Une analyse des effets de composition du groupe-classe au Québec : influence de la ségrégation scolaire et des projets pédagogiques », *Éducation et sociétés*, vol. 2, n° 38, p. 139-155.

Maroy, Christian et Pierre Canisius Kamanzi (2017). « Marché scolaire, stratification des établissements et inégalités d'accès à l'université au Québec », *Recherches sociographiques*, vol. 58, n° 3, p. 581-602.

Picard, France (2016). « Trois mythes tenaces à propos de l'indécision au moment de la transition secondaire-collégial », dans F. Picard (dir.), *Pratiques d'orientation en milieu d'éducation*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 63-82.

Picard, France, Gaële Goastellec, Noémie Olympio, et autres (2016). « Entre parcours formels et parcours réels : l'espace des possibles des jeunes en transition vers l'enseignement supérieur dans trois systèmes éducatifs », dans J. Masdonati, M. Bangali et L. Cournoyer (dir.), *Éducation et vie au travail: perspectives contemporaines sur les parcours et l'orientation des jeunes, Tome 1*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 45-87.

Vlasie, Diana (2021). *Santé et bien-être du personnel enseignant : portrait de la situation et pistes de solutions*, Études et recherches, Québec, Conseil supérieur de l'éducation, 47 p., Réf. du 6 août 2024.

50-0569-SO

**Conseil supérieur
de l'éducation**

Québec



   @csequebec
cse.gouv.qc.ca